## CENTRE NATIONAL DE TELE-ENSEIGNEMENT DE MADAGASCAR (CNTEMAD)

**EXAMEN SEMESTRE 1** 

Année Universitaire : 2018/2019

Département : GESTION Master 1 : SPECIALISTE

Jeudi 20 Juin 2019 (Après-midi)

Durée: 03 Heures

M<sub>1</sub>GS

# GESTION COMPTABLE ET FINANCIERE APPROFONDIE

Document interdit

## **EXERCICE 1/ ORGANISATION GENERALE (4points)**

Décrire les procédures relatives au cycle achats dans une entreprise (maximum, 1 page)

**EXERCICE 2/REPARTITION DE BENEFICE (7 points)** 

A -Une SARL a été constituée entre quatre associés, au capital de 100.000.000 d'ariary à 20.000 ariary la part sociale, entre quatre associés, Rabe (2.000 parts), Rahanta(1.200 parts), Razao(1.000 parts) et Ravola(800 parts)Tous les associés ont intégralement libéré leurs parts le1/3/2017.

Le bénéfice provisoire dégagé au 31/12/2017, et avant Impôt sur le Revenu (IR) s'élève à 19.857.000 ariary. Les précisions suivantes sont indiquées à propos de certains comptes :

1) Charges de personnel

2) Impôts et taxes

### TRAVAIL A FAIRE:

- 1) Déterminer le bénéfice fiscal
- 2) Déterminer l'Impôt sur le Revenu (taux 20%)
- 3) Déterminer le bénéfice net de l'exercice

**B**-Conformément aux dispositions statutaires et légales, les associés, réunis en assemblée générale le 2 Mai 2018, ont approuvé les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2017et ont décidé de répartir le bénéfice suivant les modalités ci-après /

- -5 % affectés à la réserve légale -8 % intérêts statutaires sur le capital libéré
- -report à nouveau à calculer -10% à titre de tantième aux gérants
- -Prélèvement pour superdividende 1125 ariary par part sociale

#### TRAVAIL A FAIRE

- 1) Présenter le tableau de répartition de bénéfice
- 2) Passer les écritures relatives à la répartition de bénéfice
- 3) Déterminer le dividende brut et net par part sociale
- 4) Les dividendes nets ont été payés par chèque le 1er juin2018
- 3) Passer les écritures relatives à ce paiement.

PR = PAA-

**EXERCICE 3/UTILISATION DU SMT (9 points)** 

Une entreprise « MALAZA » qui exerce l'activité de vente de produits de première nécessité, a effectué les opérations commerciales suivantes auprès de MAGRO et auprès des clients pour le mois de février :

1/2/19-versement en caisse de 800.000 ariary. à titre de capital

1/2/19-en stock, l'entreprise possède 100 litres d'huile de soja au prix de 4.900 ariary le litre

2/2/19-achats de 5 cartons de 20 savons Nosy, pour 140.000 ariary à crédit, payable fin du mois

3/2/19-ventes de 25 litres d'huile de soja à 5.600 ariary le litre, en espèces V 🚄

4/2/19-ventes de 30 savons à 1.500 ariary l'unité en espèces V C

5/2/19-achats de 15 kilos de sucre à 2.750 ariary le kilo, à crédit. × 6/2/19- versement d'espèces à la banque pour 350.000 ariary.

8/2/19- achats de 20 cartons de 10 paquets de pates Apollo à 650 ariary le paquet à crédit, payable fin du

10/2/19- vente de15 litres d'huile de soja à 5.600 ariary le litre. Payée par chèque N°231, versé dans le compte Banque de l'entreprise.

11/2/19- ventes de 50 savons à 1.500 ariary l'unité, en espèces V

12/2/19- vente de 12 cartons de 10 paquets de pâtes Apollo à 8000 ariary le carton, payée par chèque N°451, versé dans le compte Banque de l'entreprise.

14/2/19- vente de 20 litres d'huile de soja à 5.600 ariary le litre, réglée par chèque bancaire n°55

15/2/19- achats de 40 litres d'huile de soja à 4.950 ariary le litre payable fin du mois

\_\_\_\_, 16/2/19- paiement de MAGRO pour la totalité de son solde par chèque bancaire N°11

## TRAVAIL A FAIRE

1) Etablir le livre de caisse et le livre de banque

2) Etablir la fiche de stock pour l'huile de soja et valoriser les sorties au coût moyen pondéré en fin de période.

----&----